

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Conformément à la réglementation en vigueur, des exercices d'évacuation incendie ont lieu à **chaque trimestre**.
De même deux exercices de type PPMS sont obligatoires chaque année scolaire : mise à l'abri ou **confinement** ainsi qu'un exercice « **attentat-intrusion** ».

Conformément à mes obligations, je vous informe par cette circulaire « des bons réflexes » à tenir en cas d'accident majeur. Merci de conserver cette circulaire précieusement.

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

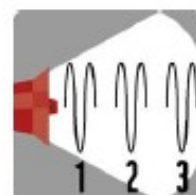
En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FRÉQUENCE France Bleu :101.8.....Mhz

FRÉQUENCE France Info :Mhz

FRÉQUENCE France Inter :164.....Mhz

FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :

.....101.8.....Mhz



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).